

Les cafés de la Tutelle

Calendrier des rencontres ISTF Plateforme d'Information des Habilitants et Mandataires Familiaux

Matinées de rencontres en 2024

Le 10/02/2024

Le 13/04/2024

Le 15/06/2024

Le 21/09/2024

Le 16/11/2024

Rencontres et débats avec les tuteurs et habilitants familiaux (Loi du 05/03/2007 - Loi du 28/12/2015 - Ordonnance du 15/10/2015 relative à l'Habilitation Familiale - Décret 2016 - Loi du 23 mars 2019...)

Débats avec cas pratiques (réalisation d'un inventaire, Mission du Mandataire dans le cadre de la protection à la personne/protection des biens, la notion de personne de confiance, la reconnaissance du tuteur familial à l'égard des tiers (banquiers, huissiers, notaires et médecins.) l'étude de situations patrimoniales, quand et comment solliciter le juge des tutelles, comment faire un compte-rendu de gestion, le conflit d'intérêt.).

Mandat de Protection Future et Mesure d'habilitation familiale

Pour information : des réunions collectives sont également organisées en partenariat avec les services et les établissements médico-sociaux des différents secteurs du Bas-Rhin, consulter le site web de la plateforme « <https://www.udaf67.fr/fr/tuteurs-familiaux.html> ».

Lieu des matinées de rencontres du samedi matin :

UDAF du Bas-Rhin -19 rue du faubourg National à Strasbourg :

de 9h à 12h

Nombre de places limitées à 10 personnes

Inscriptions obligatoires - Renseignements auprès de la Plateforme

Tél : 03.88.52.89.85 / 03 88 52 89 71

E-mail : tuteursfamiliaux@udaf67.fr

Permanence téléphonique et accueil sur RDV le mercredi au 03 88 52 89 71
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Durant le mois d'août : la plateforme ISTF est fermée



Avec le concours de la DDETS

